

Nyanza, le 15 novembre 1959

SECRET

N° 008 /R.M

OBJET : Surveillance
des BATWA.

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Vice Gouverneur
Général du Ruanda-Urundi
- Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.

Ruhengeri



828

A Messieurs les Administrateurs de
Territoires (Tous)

RUHENGERI

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les événements de ces derniers temps, ont révélé l'importance primordiale des batwa comme éléments d'intimidation et de meurtre, éléments utilisés par leurs responsables coutumiers pour servir leur politique.

La pacification du pays, comme la sécurité des personnes jusqu'ici visées par ces groupes ainsi que la sécurité des autorités, que le Résident Militaire devra mettre en place pour pourvoir aux vacances actuelles du pouvoir, exigent la neutralisation immédiate de ces troupes ou bandes.

Les batwa sont répartis par petits groupes disséminés dans le pays. Certains de ces groupes plus importants étaient traditionnellement constitués en troupes sous la direction de chefs locaux et la liaison entre ceux-ci est assurée notamment par le nommé HARERINKA (résidant à NYANZA). Traditionnellement ces troupes dépendaient d'un chef coutumier influent.

Les mesures suivantes sont prescrites d'urgence :

- a) Tous les groupes existant doivent être localisés et recensés.
- b) Il leur est formellement interdit de quitter leur colline de résidence. Le Sous-Chef est responsable de l'application de cette mesure.
- c) Les groupes plus importants constitués en troupes seront également localisés et recensés. Leur Chef local sera identifié et il lui sera prescrit de se conformer aux instructions suivantes :
 - 1) Interdiction de quitter la sous-chefferie de résidence
 - 2) Obéissance stricte au sous-chef en charge quel qu'il soit
 - 3) Interdiction formelle d'obtempérer à des ordres d'autres personnes quelles qu'elles soient .

SECRET

- 4) Interdiction d'assister à aucune réunion en compagnie d'autres banyaruanda et à plus forte raison de circuler en groupes armés même à l'intérieur de leur sous-chef-ferie.

Veillez me communiquer d'urgence la localisation précise des groupes et surtout des troupes, le nom de leurs chefs et les désignations sous lesquelles elles sont connues.

Le Résident Militaire

Colonel BEM LOGIEST

Par ordre

Major BEM MARLIERE.

